

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **15 mars 2021 à 19 h 30** par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 et décret numéro 102-2021 du 5 février 2021**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Carolane Larocque, conseillère
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, conseiller

Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Mme Évelyne Kayoungha, agente aux communications

Sont absents :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec;

Le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est _____

Auditoire : il y _____participants.

21-

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ DE

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à _____ et se termine à _____.

21-

Appel d'offres 2021-SOU-320 0007A, correction de courbes, chemin Clark

Considérant qu'un appel d'offres a été publié en février 2021 sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), pour la correction de courbes du chemin Clark, no 2021-SOU-320-007A;

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

• Eurovia Québec Construction inc.	841 219,23 \$, plus taxes
• Les pavages Lafleur et fils inc.	892 643,70 \$, plus taxes
• RN Civil (10570389 Canada inc.)	956 030,50 \$, plus taxes
• Excavatech J.L.	1 099 182,40 \$, plus taxes
• Couillard Construction Ltée	1 149 114,15 \$, plus taxes
• Construction FGK inc.	1 297 218,92 \$, plus taxes
• Équinoxe JMP	1 529 285,64 \$, plus taxes

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Eurovia Québec construction inc. pour la somme de 841 219,23 \$, plus taxes;

Considérant que les sommes nécessaires au projet susmentionné sont autorisées au règlement d'emprunt 20-815 ;

Considérant que la Municipalité prévoit recevoir également une contribution ou subvention qui sera affectée au paiement d'une partie ou à la totalité des dépenses engendrées par le projet, ce qui réduira d'autant le terme de remboursement de l'emprunt ;

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ DE**

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour la correction de courbes du chemin Clark, à la compagnie Eurovia Québec construction inc. pour une somme de 841 219,23 \$, plus taxes, tel que stipulé dans l'appel d'offres 2021-SOU-320-007A.

Autorise le Service des finances à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 20-815, remboursable sur une période de 10 ans ainsi que toutes les affectations budgétaires nécessaires.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à _____.